

maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations
Commission « Finances et affaires générales »

Conseil municipal du 25 mars 2019
Séance du 13 mars 2019

14 ACSO - Gestion mutualisée des services informatiques - renouvellement de la convention

Étaient présents les membres inscrits au tableau :

■ Le Maire :

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

■ Maires-adjointes & Maires-adjoints :

Mme CAPON, MM CABARET, LEMAIRE, Mmes CARLIER, FOURRIER-CESBRON, LAMBRE, M. DEME.

■ Conseillères municipales & conseillers municipaux :

MM N'DIAYE, ATAKAYA, MARTIN, LELONG, Mmes FAZAL, SAVAS, LEHNER, MM BOUKHACHBA, ASSAMTI, BOULHAMANE, Mme MAUPIN, M. FREMINE, Mme M'BAYE-DIAO, M. RIFI SAIDI, Mmes SOKOLONSKI, JAJAN, M. BOUADDI, Mme DUCHATELLE, MM LAMOUREUX, NATANSON.

Étaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau :

■ Conseillères municipales & conseillers municipaux :

Mme GUENDOUZE

M. BELMHAND

M. ABBADI

Mme MOUSSATEN

Mme DUHIN

Mme BARBETTE

M. AKABLI

Mme MEHADJI

M. MONTES

M. SERTAIN

M. FACCHINI

Pouvoir à :

Pouvoir à :

Pouvoir à :

Pouvoir à :

Pouvoir à :

Pouvoir à :

Pouvoir à :

Pouvoir à :

Pouvoir à :

Pouvoir à :

Pouvoir à :

M. CABARET

M. BOUKHACHBA

Mme FOURRIER-CESBRON

Mme CAPON

M. N'DIAYE

M. MARTIN

M. VILLEMMAIN

Mme CARLIER

M. LEMAIRE

M. NATANSON

Mme DUCHATELLE

■ Conseillères municipales & conseillers municipaux :

| | |
|---|----|
| - Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal : | 39 |
| - Nombre de conseillers en exercice : | 39 |
| - Nombre de conseillers absents non représentés mais excusés : | 0 |
| - Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés : | 39 |
| - Nombre de conseillers absents lors du vote de la délibération : | 0 |

■ Rapport de présentation :

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN, maire, expose :

Dans le cadre du schéma de mutualisation des services entre les communes membres de l'Agglomération et l'Agglomération, approuvé lors du Conseil Municipal de la ville de Creil du 8 février 2016, il vous est proposé de renouveler la convention de gestion mutualisée des services informatiques de la ville de Creil et de l'Agglomération Creil Sud Oise.

Cette convention doit permettre une meilleure efficacité opérationnelle conduisant à une rationalisation des réseaux de communication, du parc informatique et des logiciels.

Cette rationalisation aboutira à une amélioration de la réactivité des services municipaux et intercommunaux lors de la mise en place du futur service commun « informatique et télécommunication ».

Vous êtes appelés à voter.

maintenant !

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2121-29, L5211-39-1, L5215-27
Vu l'avis de la commission « Finances et affaires générales » en date du 13 mars 2019,
Vu la convention entre la commune de Creil et l'Agglomération Creil Sud Oise ci-annexée,
Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 39 Pour : 39 Contre : 0 Abstention : 0

■ Décide à l'unanimité :

Article unique : d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de gestion mutualisée des services informatiques de la commune de Creil et de l'Agglomération Creil Sud Oise.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application telerecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr.

Date d'affichage : **26 MARS 2019** Accusé réception de la Sous-Préfecture de Senlis :
Jean-Claude VILLEMANN

DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

après dépôt en sous-préfecture le 29/03/19
et publication ou notification le 29/03/19
affiché le 26/03/19
CREIL, le 29/03/2019


Maire de Creil
Conseiller Départemental de l'Oise



Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services


Francis LE PAPE